

A propos des « béalières » en Ardèche

Comment la réhabilitation et la mise en valeur d'un patrimoine peuvent réactiver un contrat social

BREITENBACH Pascal
Docteur en géographie
Consultant en environnement
pb@consulterre.fr
www.consulterre.fr

Les béalières sont les canaux d'irrigation aménagés pour l'arrosage des terres agricoles de la montagne méditerranéenne ardéchoise. Leur efficacité agronomique est limitée, un dixième seulement d'une parcelle serait concerné par cet apport d'eau ; mais elles constituent néanmoins une composante importante de l'identité paysagère de la région.

C'est pourquoi, constatant leur importante régression au cours des dernières décennies, le Comité d'étude pour la création du PNR de la Châtaigneraie et des Sucs d'Ardèche (devenu PNR des Monts d'Ardèche en avril 2001) s'est soucié très tôt d'intervenir pour aider à la réhabilitation de certaines d'entre elles. Ce programme de travaux, mené avec la Chambre d'agriculture et un syndicat intercommunal d'aménagement, est accompagné d'un volet de mise en valeur des sites, formalisé dans le cadre d'un plan d'interprétation.

La commande consistait à déterminer les messages communs et surtout spécifiques concernant les quatre sites choisis.

Dans le cadre général de « l'économie de la pente », chaque site présente des caractéristiques propres permettant de répondre à une interrogation particulière ; d'où les quatre questions suivantes pour chacune desquelles un site spécifique apportera des réponses.

- Quoi ? Quelles sont les productions de cette agriculture ?
- Comment ? Quelles sont les infrastructures mises en œuvre pour produire ?
- Qui ? Quels sont les acteurs et l'organisation sociale mise en place ?
- Quel résultat ? Quel paysage cette société montre-t-elle d'elle-même ?

Nous exposerons ici les conclusions du travail mené autour de la troisième question.

Les acteurs et l'organisation sociale

L'aménagement et la gestion d'une béalière impliquait un contrat social entre les agriculteurs concernés. L'ampleur des travaux de construction, les tâches annuelle d'entretien, l'organisation des tours de rôle d'arrosage, tout ceci ne pouvait être le fait d'un seul homme (ou plutôt d'un seul foyer) et nécessitait une organisation collective. Certes, tout cela est connu, mais l'intéressant ici, c'est le renouveau du thème de contrat social à travers les problématiques contemporaines des conflits d'usage de l'espace rural et de l'aide apportée à la réhabilitation.

Le site en question est marqué par un conflit latent entre agriculteurs et touristes. Sur le fond, les raisons en sont classiques : barrières non refermées, chiens en liberté, prés de fauche piétinés, abandon de déchets...

Dès lors, la mise en valeur prend tout son intérêt en délivrant au présent des messages de respect s'appuyant sur le passé. La déclinaison du thème du contrat social, à travers le message général de « l'œuvre commune », s'exprime par des relations de solidarité :

- entre agriculteurs : construction-gestion au passé et réhabilitation-gestion au présent de la béalière ;
- entre touristes et agriculteurs : le chemin pour les uns, les terres agricoles pour les autres, avec un mur à réhabiliter entre les deux ;
- entre les agriculteurs et les citoyens, français et européens, représentés par les institutions participant au financement des travaux, au nom d'un intérêt commun pour la sauvegarde d'un

patrimoine rural.

Conclusion

La première vertu du projet de réhabilitation de la béalière aura été d'engendrer un dialogue entre les exploitants des lieux, qu'ils soient ardéchois de souche ou néoruraux, agriculteurs à plein temps ou en pluriactivité.

Ensuite, l'effet secondaire de cette opération est de dresser un pont entre les dimensions sociales passées et présentes. La notion de patrimoine dépassant là l'objet matériel pour s'enrichir d'une dimension immatérielle.

Cependant, étant donné leur intérêt agronomique faible, la conservation des béalières reste, dans le contexte actuel, suspendue à l'intérêt patrimonial que les agriculteurs y trouveront, indépendamment des aides. Et finalement on peut se demander si les béalières n'irrigueront pas plus le tissu social que les prairies.

Référence de la publication : BREITENBACH P. (2001). A propos des « béalières » en Ardèche – Comment la réhabilitation et la mise en valeur d'un patrimoine peuvent réactiver un contrat social. La mémoire partagée. n°12 – août 2001. Parc Naturel Régional du Vercors. P 8.